

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2014

*Nombre de membre présents : 23 sur 23.*

*Unanimité des votes : 23.*

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu ordinaire de séance aux fins de débattre des questions suivantes :

### **1 – PROJET D'ACQUISITION DU BIEN CADASTRÉ AA N°30 SITUÉ 5 LA PLACE.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'acquisition du bien cadastré AA n°30, d'une superficie de 782 m<sup>2</sup> et situé 5 La Place – 62910 EPERLECQUES. Il informe l'assemblée que l'achat de cette parcelle permettra, outre l'acquisition du bâtiment, de mener une réflexion globale sur le réaménagement du centre bourg, par la création de places de parking, par un nouvel aménagement de la place et par la mise en place d'une liaison douce avec les bâtiments administratifs (mairie, école, ...). Il précise que des négociations ont été engagées avec la SCI propriétaire de la parcelle.

Monsieur le Maire présente ensuite une évaluation du service des domaines en date du 23 juillet 2014 : la valeur vénale de 230.000 € peut être retenue.

Il demande donc au conseil municipal de se prononcer sur l'achat de ce bien au prix de 180.000€, hors frais de notaire, montant ayant fait l'objet d'un accord verbal entre les deux parties.

*M. Picquendar fait remarquer que la démarche lui semble prématurée, sachant qu'il existe le droit de préemption urbain.*

*Mme Mahieu demande l'objet de cette acquisition et quelle sera la destination future du bâtiment.*

*M. le Maire répond qu'il s'agit d'une opportunité à saisir, que l'aspect sécurité du centre bourg est primordial (cette acquisition permettra aux piétons de ne plus avoir à contourner l'église une fois la liaison douce créée) et que les négociations ont permis d'obtenir un accord de prix intéressant.*

*M. Picquendar insiste sur le fait que ça ne lui semble pas urgent et que ça peut attendre.*

*Mme Deweilde intervient pour rappeler qu'une des priorités de la commune est la sécurité des personnes et que par conséquent, ça ne peut pas attendre.*

*M. le Maire ajoute qu'il n'y a pas encore de projet précis pour l'utilisation du bâtiment.*

*M. Vandaële souligne le besoin croissant de locaux et de services en raison de l'augmentation régulière de la population.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 19 voix pour et 4 abstentions (MMES GRAVE ET MAHIEU, MRS BLOT ET PICQUENDAR), autorise Monsieur le Maire à engager les démarches administratives nécessaires à cette transaction sur la base de 180.000 €, hors frais de notaire.

### **2 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) afin de faire face aux nécessités de service découlant de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, de 28 heures à 29h45 le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial exerçant à l'Ecole du Centre.

### 3 – OCTOBRE EN FETE – TICKETS DE MANEGE.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre d' « octobre en fête », d'acheter des tickets de manège aux forains présents pour la ducasse du centre qui débute le 4 octobre.

Ces tickets, au prix unitaire de 1€, seront distribués aux enfants des écoles de la commune.

*Mme Mahieu demande pourquoi il est prévu de ne distribuer un ticket qu'aux enfants des écoles et pas à tous les enfants de la commune.*

*M. le Maire répond qu'il étudiera la question pour l'année prochaine, tout en précisant que la gestion ne sera pas simple.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 500€ (cinq cents euros) à l'achat de tickets de manège et précise que le remboursement se fera aux forains selon le nombre de tickets réellement utilisés.

### 4 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX STAGES DE CIRQUE.

Les Renzo, artistes de cirque, s'installeront sur la commune pendant les prochaines vacances de Toussaint.

Ils proposeront des stages de cirque aux enfants de 5 à 14 ans, du lundi 27 au vendredi 31 octobre, de 14h00 à 17h00. Une représentation de fin de stage sera réalisée par les enfants le vendredi 31 octobre. Le tarif est fixé à 70 € pour les 5 demi-journées et la représentation du vendredi soir.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'y participer financièrement, en prenant en charge la moitié du coût du stage pour chaque enfant résidant dans la commune, soit un coût unitaire de 35€.

*M. Picquendar refuse de participer à un vote pour lequel la décision a déjà été prise : en effet, il reproche que le dépliant présentant les activités et les coûts soit déjà en ligne sur le site de la commune.*

*Mme Deweilde souligne l'importance de la communication pour ce genre d'événements et que les délais d'inscription sont courts.*

*M. Picquendar fait remarquer que la précédente réunion de conseil municipal a eu lieu il y a moins de trois semaines.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour et 1 abstention (M. PICQUENDAR) décide de participer financièrement à ces stages de cirque, à hauteur de 35 € par enfant résidant dans la commune.

### 5 – DIVERS

- M. le Maire fait le point sur le marché de maîtrise d'œuvre pour travaux de voirie : 3 candidatures ont été analysées et la commission d'appel d'offres a décidé de demander des précisions et des justifications à l'un des dossiers, pour lequel l'offre a été jugée anormalement basse.
- M. le Maire indique que des travaux ont été entrepris sur le logement de l'école Bleue Maison : remplacement de trois radiateurs et remplacement d'une porte. De plus, la société CELM a été choisie pour effectuer des travaux de réfection de la toiture.
- M. le Maire indique que la 2<sup>ème</sup> phase de travaux va démarrer le 13 octobre prochain au lotissement « Les Hérons » et que la construction des logements HABITAT 62/59 démarrera en mars 2015.
- Mme Mahieu demande un compte-rendu de la 2<sup>ème</sup> réunion avec les assistantes maternelles de la commune. M. le Maire répond qu'elle n'a pas eu lieu car il attend un retour d'informations de la CASO, qui mène une réflexion globale sur le territoire dans ce domaine. Une fois les informations suffisantes recueillies, il programmera cette réunion.
- Mme Grave indique qu'un enfant de l'école maternelle ira à la crèche municipale tous les après-midi, ce qui est en contradiction avec le discours de la municipalité sur le fonctionnement du multi-accueil. Monsieur le Maire s'en étonne et donnera des précisions lors de la prochaine réunion.

*Séance levée à 19h30.*